

Division des élèves, des personnels Accompagnants et des pensions DEPAP2

Déclaration certifiant le respect des principes énoncés à l'article D 551-2 du code de l'éducation signée par le président de l'association ou son représentant. (Annexe 2)

L'association (nom) :			
Domiciliée (siège : adresse complète) :			
certifie le caractère d'intérêt général no	on lucratif et la qualité des se	ervices proposés, de leur	
compatibilité avec les activités du servi	ice public de l'éducation, de	leur complémentarité avec	
les instructions et programmes d'enseiq	gnement, ainsi que leur resp	pect des principes de laïcité	
et d'ouverture à tous sans discrimination	on.		
Le président de l'association, (Nom en majuscules et signature)	Fait à	, le	